

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 mars 2025

N° VA_DEL2025_20

**Objet : Partenariat entre Le LaM, Art Basics for Children (ABC) et la Ville
autour de l'exposition "Fais-moi signe - Le langage des artistes"**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Didier MANIER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, David DIARRA, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Charles ANSSENS, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Charlène MARTIN, Antoine MARSZALEK étant excusés.

La Ferme d'en Haut, structure culturelle pluridisciplinaire municipale de la ville de Villeneuve d'Ascq, propose des expositions, spectacles et projets participatifs à destination du tout public.

Le LaM est actuellement fermé pour rénovation. Pendant cette période est proposée une programmation hors les murs intitulée « LaM Vagabonde 2025 ».

Art Basics for Children (ABC) crée des ateliers et des studios mobiles pour un large public. ABC est situé dans la Maison ABC à Bruxelles et collabore avec des partenaires du monde culturel, social et artistique en Belgique et à l'étranger.

Les parties s'associent dans le cadre de l'exposition à hauteur d'enfants « Fais-moi signe. Le langage des artistes » proposée par le LaM et ABC et accueillie à la Ferme d'en Haut.

Il s'agit d'expérimenter et de mettre en œuvre de nouvelles façons de dialoguer avec les publics et de tester des outils et actions de médiation innovants.

Cette collaboration sera l'occasion de faire travailler trois équipes de médiation ensemble, de croiser les publics, et d'interroger des dispositifs de médiation des parties.

Dans le cadre de cette exposition qui se tiendra du 4 avril au 6 juillet 2025, la Ville apporte son concours sur différents points listés dans l'article 5.1 du projet

de convention joint.

La valorisation de ces apports est estimé à 7500 €.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 22 janvier 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le partenariat proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le LaM, Art Basics for Children et la Ville ci-annexée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Fabien DELECROIX

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 mars 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250304-209496-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 6 mars 2025

LaM Convention

Entre :

La **Commune de Villeneuve d'Ascq**, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la délibération VA_DEL2025__xxx en date du 04/03/2025

Siret 215 900 093 00018, APE 751A,

TVA intra-communautaire FR 57 215 900 093

Licences n° L-R-21-1796, L-R-21-1797, L-R-21-1798

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et :

ART BASICS for CHILDREN

13 Place Gaucheret

1030 Bruxelles, Belgium

Représentée par Gerhard Jäger, Directeur

Ci-après dénommée « La Maison ABC »

Et :

Le LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

1 allée du Musée 59650 Villeneuve d'Ascq

Représenté par Sébastien Faucon, Directeur du LaM,

N° SIRET : 20003179700018

Code APE : 9102Z

Ci-après dénommé « Le LaM »

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

PREAMBULE

La Ferme d'en Haut est une structure culturelle pluridisciplinaire de la Ville qui propose des expositions, spectacles et projets participatifs à destination du tout public.

En 2025, le LaM ferme temporairement pour une période de rénovation du musée. Pendant cette période, l'équipe propose une programmation hors les murs intitulée « LaM Vagabonde 2025 ». À travers des expositions, des rencontres et une programmation pluridisciplinaire, LaM Vagabonde investira le territoire métropolitain et régional. LaM Vagabonde propose ainsi d'élargir ses horizons, d'initier de nouvelles formes et de croiser différents publics.

ABC est un laboratoire d'expériences esthétiques, de développement de la créativité et de sensibilisation artistique. ABC crée des ateliers et des studios mobiles pour un large public. ABC est situé dans la Maison ABC à Bruxelles et collabore avec des partenaires du monde culturel, social et artistique en Belgique et à l'étranger.

LaM Convention

Les parties s'associent dans le cadre de l'exposition à hauteur d'enfants « Fais-moi signe. Le langage des artistes » proposée par le LaM et la Maison ABC et programmée à la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq.

Il s'agit d'expérimenter et de mettre en œuvre de nouvelles façons de dialoguer avec les publics et de tester des outils et actions de médiation innovants.

Cette première collaboration sera l'occasion de faire travailler trois équipes de médiation ensemble, de croiser les publics, et d'interroger des dispositifs de médiation des parties.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le LaM propose l'exposition « Fais-moi signe. Le langage des artistes » qui s'adresse prioritairement à un public d'enfants et de familles. L'exposition est constituée d'une sélection d'œuvres de la collection du LaM accompagnée de dispositifs de médiation intégrés d'une part directement dans la scénographie proposée par le LaM et d'autre part conçus et installés par la Maison ABC. Le LaM et la Maison ABC investissent la quasi-totalité de la Ferme d'en Haut.

Titre de l'exposition : « Fais-moi signe. Le langage des artistes »

Commissariat : Anne Gaëlle Le Flohic et Marie Amélie Senot

Scénographe : Luiza Vaultot

Signalétique : Patricio Ocampos Castillo

Avec des œuvres de :

Etel Adnan, Mahjoub Ben Bella, Jean Dubuffet, Jill Galliény, Giorgio Griffa, Warja Lavater, Annette Messager, François Morellet, Michel Nedjar, Clovis Prevost, Raoul Ubac, Jacques Villeglé

Lieux d'implantation de l'exposition et des dispositifs de médiation : La Ferme d'en Haut – 268 rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq (la salle d'exposition, l'atelier d'artistes et tous les espaces extérieurs)

L'entrée dans l'exposition et l'accès au site sont gratuits pour l'ensemble des publics et sur toute la durée de l'exposition.

ARTICLE 2 : CALENDRIER DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE

18/03 > 2/04 : montage et accrochage de l'exposition du LaM par l'équipe du LaM.

31/03 > 2/04 à 12h : montage du dispositif de médiation par l'équipe de la Maison ABC

2/04, de 12h à 17h : ménage dans l'ensemble des espaces

7/07 > 18/07 : démontage de l'exposition du LaM par l'équipe du LaM

6/07 (horaires) > 7/07 (horaires) : démontage du dispositif de médiation par l'équipe de la Maison ABC

Les horaires sont à définir et à communiquer à l'équipe de la Ferme d'en Haut.

La Ville met tout en œuvre pour faciliter l'accès au bâtiment et garantir la sécurité des équipes accueillies.

Les parties valideront d'un commun accord les dates du montage et du démontage.

LaM Convention

ARTICLE 3 : DATES ET HORAIRES D'EXPLOITATION

L'exposition sera présentée aux jours et horaires suivants :

Accueil Scolaire : les mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 11h, puis de 14h à 16h

Accueil tout public en période scolaire : les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés (8/05, 29/05, 30/05), de 15h à 19h.

Accueil tout public pendant les vacances scolaires (du 7 au 18/04) : du mardi au dimanche, de 15h à 19h

Accueil des centres sociaux et ALSH en période scolaire : le mercredi de 10h à 12h

Accueil des centres sociaux et ALSH pendant les vacances scolaires (du 7 au 18/04) : les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h

L'exposition sera fermée les lundis et le 1^{er} mai.

L'exposition sera exceptionnellement ouverte lundi 7 avril 2025 pour accueillir les participants au stage vacances du LaM, proposé par le LaM du 7 au 11 avril 2025, de 14h à 17h.

Pour la Nuit des musées, le 17 mai 2025, l'exposition sera ouverte jusqu'à 23 heures.

20h : restitution d'un atelier de danse par le collège Molière dans la cour

21h : ambiance musicale dans la cour

Estaminet ouvert toute la soirée

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 2 avril 2025 à 17h30

Le jeudi 3 avril : journée de formation des médiateurs avec les horaires suivants : 9h-12h puis 13h-15h-16h

Le 6 juillet est organisé une soirée de clôture de saison

ARTICLE 4 : MEDIATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

La médiation de l'exposition est au cœur du projet. Il est souhaité que l'ensemble des publics (scolaires et individuels) bénéficient d'une médiation. Les parties s'associent en mettant à disposition leur personnel de médiation. Une équipe sera constituée comme ci-dessous et selon le planning qui aura été déterminé d'un commun accord par les Parties, joint en annexe 1 à la présente convention :

- 1 équipe de 3 ou 4 médiateurs de l'équipe de **la Ville**, par roulement
- 1 équipe de 7 médiateurs de l'équipe du **LaM** par roulement
- 1 médiateur de l'équipe de la Maison **ABC**

Les médiateurs ont accès au site 30 minutes avant l'ouverture au public et peuvent quitter le site jusqu'à 30 minutes après sa fermeture. L'ouverture et la fermeture du site est à la charge du médiateur de la Ferme d'en-Haut.

Un espace de repos et de vestiaire sera mis à disposition par la Ville.

Pendant toute la durée du projet, et dès lors que l'exposition est ouverte aux publics, les œuvres présentées dans la salle d'exposition, dans l'atelier et sous le cartil seront sous la surveillance d'un médiateur culturel, que ce dernier fasse partie de l'équipe de la maison abc, de la Ferme d'en Haut ou du LaM.

LaM Convention

Le texte *Facile à Lire et à Comprendre* (FALC) est installé dans la salle d'exposition, au rez-de-chaussée, de préférence en début de parcours. Un espace doit lui être réservé. L'impression est à prévoir par le LaM, de la même manière que les cartels des œuvres.

Les réservations des groupes scolaires et périscolaires sont prises en charge par la Ville. Le calendrier des réservations sera transmis au LaM et à la maison ABC toutes les semaines. Le calendrier de réservation devra être finalisé et communiqué 8 jours en amont. Toute annulation d'une visite devra être transmise au LaM et à la maison ABC au minimum 48 heures avant le jour de la visite en question.

Le public individuel accède à l'exposition sans réservation et en accès libre et bénéficie d'une médiation libre.

Un médiateur est présent pour accueillir le public dans trois lieux : un médiateur à l'extérieur dans la cour, un autre dans la salle d'exposition et un troisième dans l'atelier.

Le vestiaire des médiateurs se situe dans les bureaux de la Ferme. Ils y déposeront leurs affaires. La salle de convivialité peut leur servir de lieu de repas durant la semaine.

Le matériel de médiation sera assuré et renouvelé par le LaM et Maison ABC.

Le banc sera conservé au rez-de-chaussée de la salle d'exposition.

ARTICLE 5 : APPORTS DES PARTIES

5.1 APPORTS DE LA VILLE

- La Ville mettra à disposition les locaux de la Ferme d'en Haut pour l'accueil du projet des parties citées ci-dessus. Les locaux sont livrés en bon ordre de marche et la Ville déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la prestation dans son lieu. Un état des lieux sera fait par la Ville en présence du LaM pour la salle d'exposition et en présence d'ABC pour l'atelier.
- Un médiateur de la Ville sera présent du mardi au vendredi pour l'accueil des groupes et du tout public, selon le planning indiqué en annexe. Deux médiateurs de la Ville seront présents les samedi et dimanche pour l'accueil tout-public, de 15h à 19h, selon le planning indiqué en annexe.
- Les médiateurs seront présents jeudi 3 avril 2025 pour participer à la journée de formation à la médiation, aux côtés des médiateurs du LaM et de la Maison ABC.
- Les médiateurs seront présents vendredi 4 avril 2025 pour encadrer les portes ouvertes aux enseignants de 12h à 14h, en respectant des temps de pause.
- La Ville prend à sa charge l'organisation du cocktail de vernissage (boissons, buffet sans alcool ni sodas) pour une jauge de 100 personnes.
- La Ville mettra à disposition du LaM un jeu de clés permettant l'accès au site et à l'ensemble des espaces concernés par l'exposition. Il sera remis au responsable sécurité du LaM et un second jeu de clés restera sur site.
- La Ville met à disposition à titre gracieux les logements d'artiste de la Ferme d'en Haut pour le personnel de la maison ABC. Un planning d'occupation est joint à la présente convention en annexe 2. Les jours d'indisponibilité du logement de la Ferme d'en Haut, le personnel de la Maison ABC sera logé dans des logements autres pris en charge par la Ville.

LaM Convention

- La Ville videra l'atelier d'artiste afin que les dispositifs de médiation puissent y prendre place : déplacement des grandes armoires utilisées par l'AMAP et la grainothèque, déplacement des armoires contenant le matériel pédagogique ainsi que des tables et chaises.
- La Ville mettra à disposition des paires de sur-chaussures afin d'offrir aux publics qui ne souhaitent pas se déchausser dans la salle d'exposition une solution alternative.
- La Ville prendra en charge le nettoyage de l'espace d'exposition et de l'atelier d'artiste une fois par semaine (le jeudi ou le vendredi). La régie du LaM assurera une sensibilisation de l'agent de nettoyage notamment en précisant la distance d'intervention par rapport aux œuvres pour des raisons de sécurité.
- La Ville prendra à sa charge la traduction FALC du texte d'introduction de l'exposition.
- La Ville assure les œuvres de la collection du LaM via l'assureur, Willis Towers Watson, Tour Hekla, 52, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux, assurance clou à clou. Un devis de l'assureur wtw sera pris en charge par la ville.

5.2 APPORTS DU LaM

- La conception de l'exposition est réalisée par l'équipe du LaM. Les outils de médiation dans l'exposition sont conçus par l'équipe du LaM
- La conception de la scénographie et de la signalétique est réalisée par l'équipe du LaM
- La fabrication de la scénographie comprenant la médiation de l'exposition est réalisée par le LaM
- L'installation et le démontage de l'exposition sont effectués par l'équipe du LaM.
- Le transport des œuvres est pris en charge par le LaM.
- Le LaM s'engage à rendre les lieux dans l'état initial avant d'être occupés pour le montage de l'exposition c'est – dire à reboucher les trous dans les placots et repeindre
- Le LaM s'engage à réaliser un nettoyage complémentaire à celui de la Ville de l'espace d'exposition et de l'atelier d'artiste une fois par semaine, le lundi avec le prestataire du LaM.
- Le suivi des œuvres et de leur conservation préventive est effectué au moins une fois toutes les deux semaines le lundi par l'équipe du LaM.
- Le LaM formera les médiateurs quant à la marche à suivre en cas de dégradations d'une œuvre d'art (cf. art 9 sécurité des œuvres)
- Afin d'orienter les publics au sein des différents espaces de la Ferme d'en Haut, le LaM s'engage à réaliser une signalétique spécifique. Ces supports seront soumis à la Ferme d'en Haut pour validation.
- Le LaM mettra à disposition de l'exposition un ou deux médiateurs de son équipe, du mardi au vendredi, ponctuellement les week-end, pour assurer des visites et des ateliers. Le planning d'intervention est joint à la présente convention.
- Le LaM élaborera des actions de médiation à destination des associations en lien avec la Ferme d'en Haut (AMAP, associations en lien avec l'Estaminet, etc...).
- Le LaM et la maison ABC se chargeront de la formation des médiateurs de la Ville qui assureront des visites et ateliers, par le biais de dossiers d'œuvres en amont de l'ouverture de l'exposition, et d'une journée de formation conjointe le 3 avril 2025.

LaM Convention

5.3 APPORTS DE LA MAISON ABC

- L'installation et le démontage des dispositifs de médiation réalisés par la maison ABC et situés dans l'atelier d'artiste et dans la cour.
- L'équipe de la maison ABC participera à la formation de l'ensemble des médiateurs sur les dispositifs de médiation créés par la maison ABC, lors de la journée de formation le 3 avril 2025.
- La Maison ABC mettra à disposition de l'exposition un ou deux médiateurs, du mardi au dimanche, selon le calendrier en annexe, pour assurer des visites et des ateliers.
- Mise à disposition du matériel de médiation nécessaire pendant toute la durée de l'exposition
- Assurance de leur matériel scénique et de médiation.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DES EMPLOYEURS

En qualité d'employeur, les parties assureront les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des personnels attachés aux activités. Chaque partie s'acquittera de l'ensemble des autres rémunérations que ce soit sous la forme d'honoraires ou au titre des droits d'auteurs qui seraient versés à des artistes intervenants dans le cadre de l'exposition.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

La Ville réalise les supports de communication de l'exposition et prend en charge la diffusion des cartes postales dans le réseau métropolitain.

Il est expressément convenu que les parties respectent la mention obligatoire de « La Ferme d'en Haut » et du « LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut » et de « ART BASICS for CHILDREN, Bruxelles » écrit en ces termes sur tout support faisant mention des événements concernés.

Les actions de communication, quel qu'en soit le support, devront respecter les règles relatives à l'usage de l'image du LaM, de la Ville et de la Maison ABC.

Chaque structure communiquera sur les événements par l'intermédiaire de son propre matériel d'information (site internet, newsletter, print).

Tous les éléments de publicité, de communication et d'information des Parties devront expressément intégrer les logos des parties prenantes et, lorsque que c'est possible, mentionner la collaboration de la façon suivante :

« Exposition conçue par le LaM dans le cadre de la programmation, « LaM Vagabonde 2025 » en partenariat avec ART BASICS for CHILDREN, Bruxelles et la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq »

Le projet est réalisé dans le cadre de la coopération culturelle entre la Communauté Flamande et la Région Hauts-de-France (COOPF)

Tous les supports devront être validés par les Parties avant impression/publication.

Les Parties s'engagent à donner leur accord sur chaque support de communication réalisé dans le cadre de l'exposition dans un délai maximum de 48h ouvrées après l'envoi pour relecture et validation.

LaM Convention

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES DU PARTENARIAT

Le partenariat de l'exposition, objet de la présente convention, ne donne lieu à aucun échange financier entre les parties. Chaque partie prend en charge les coûts directement liés à ses apports tels que mentionnés ci-dessus.

La Ferme d'en-Haut prendra en charge l'hébergement des médiateurs de la Maison ABC.

Chaque partie est libre de rechercher des concours financiers de quelques ordres (mécénats, subventions...) sans que ces derniers ne nécessitent quelque validation de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 9 : SECURITE DES PERSONNES ET DES OEUVRES

Préalablement à l'utilisation des locaux, le LaM et la Maison ABC reconnaissent :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages (responsabilité civile, incendie, vol, vandalisme, détériorations mobilières...) pouvant découler des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition et notamment à l'égard de ses intervenants, de ses participants, de la ville et de tous les tiers en général. Il fournira une attestation d'assurance à la ville à la signature de la convention.
- Avoir pris connaissance et s'engager à appliquer les consignes de sécurité et, s'il y a lieu, le règlement intérieur qu'il signera.
- Avoir pris connaissance du livret de sécurité, et savoir situer l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, le LaM et la Maison ABC s'engagent à :

- Respecter et faire respecter les procédures d'évacuation et de secours.
- Faire respecter les règles de sécurité et le règlement s'il y a lieu, par les participants.
- En assurer la sécurité ainsi que celui des voies d'accès
- Contrôler les entrées et sorties des participants aux activités organisées faisant l'objet de la présente convention
- Ne pas communiquer les codes des alarmes et à ne pas confier les clés du local à une personne extérieure au projet. L'occupant sera responsable des clefs remises. En cas de perte, d'usure anormale ou de mauvais fonctionnement, l'occupant devra en informer la ville le plus rapidement possible. En cas de perte, l'occupant prendra à sa charge les frais engagés pour faire refaire clés et badge. Aucun canon ne pourra être changé sans accord préalable de la ville et délivrance d'une clef.

Utiliser les locaux en bon père de famille, notamment en termes d'économie des fluides.

Sécurité des œuvres : La Ferme d'en haut devra s'assurer qu'en dehors des horaires d'ouverture de la salle d'exposition, les accès ne seront pas autorisés au public ou toute personne non habilitée et les espaces seront fermés à clé.

Le LaM rédigera un protocole en cas de dommage ou de sinistre sur une œuvre auquel l'ensemble des intervenants devra se référer.

Un protocole sera établi pour un contrôle de l'humidité relative au sein de l'espace d'exposition à l'aide d'un capteur Hanwell et le prêt d'un déshumidificateur mis à disposition par le LaM.

LaM Convention

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est consentie dès sa signature et jusqu'au 14 juillet 2025. Si d'autres projets de collaboration se dessinent au-delà de cette date, une nouvelle convention sera mise en place.

ARTICLE 11 : MODIFICATION

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant modificatif.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION

Toute résiliation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée deux mois avant la prise d'effet.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit administratif est applicable pour tout ce qui n'est pas prévu à la présente convention. Le Tribunal Administratif de Lille est compétent en cas de litige.

Fait à Villeneuve d'Ascq, en trois exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Villeneuve d'Ascq
Gérard Caudron
Maire

Pour le LaM
Sébastien Faucon
Directeur

Pour la Maison ABC
Gerhard Jäger
Directeur

ANNEXES

- 1 Planning de médiation des Parties
- 2 Planning d'occupation des logements d'artistes
- 3 Liste d'œuvres valorisées

FERME D'EN HAUT									
AVRIL		LAM				ABC	Ferme d'en Haut		
JOUR	DATE	Médiateur LaM 1	Médiateur LaM 2	Total médiateurs LaM	Médiateurs ABC	Médiateur Ferme 1	Médiateur Ferme 2	TOTAL Médiateurs	
monta	mardi	1			4			4	
verniss	mercredi	2			4	3		7	
format	jeudi	3	tous les guides (y compris Xavier)	6	4	3		13	
portes	vendredi	4	Eve 9h > 16h	1	1	1		3	
	samedi	5	Eddy (15h > 19h)	1	1	1	1	4	
	dimanche	6		0	1	1	1	3	
	lundi	7	Eddy (stage vac aprem)	1				1	
	mardi	8	Eddy (centres matin + stage vac aprem)	Aymeric (15h > 19h) + Jeanne (10h > 19h)	3	1		4	
	mercredi	9	Eddy (centres matin + stage vac aprem)	Aymeric (10h > 19h) + Jeanne (15h > 19h)	3	1		4	
	jeudi	10	Eddy (centres matin + stage vac aprem)	Aymeric (10h > 12h)	2	1		4	
	vendredi	11	Eddy (centres matin + stage vac aprem)		1	1		3	
	samedi	12		0		1	1	2	
	dimanche	13		0		1	1	2	
	lundi	14							
	mardi	15	Sylvie 10h > 19h	Sylvie Leroy ??	1	1		2	
	mercredi	16	Sylvie 10h > 19h	Sylvie Leroy ??	1	1		2	
	jeudi	17	Sylvie 10h > 19h		1	1		3	
	vendredi	18		Sylvie Leroy ??	0	1	1	2	
	samedi	19		0		1	1	2	
	dimanche	20	Sylvie	1		1	1	3	
	lundi	21						0	
	mardi	22	Aymeric	Eddy	2	1		3	
	mercredi	23	Aymeric (10h > 19h)	stagiaire ?	1	1		2	
	jeudi	24	Sylvie		1	1		3	
	vendredi	25	Eddy		1	1		3	
	samedi	26		0	1	1	1	3	
	dimanche	27	Aymeric (15h > 19h)	1		1	1	3	
	lundi	28						0	
	mardi	29	Aymeric	Xavier/Eddy	2	1		3	
	mercredi	30	Sylvie (10h > 19h)	Aymeric (10h > 19h)	2	1		3	

accueil scolaire : mardi, jeudi, vendredi, 9h > 11h, 14h > 16h
accueil centres sociaux, alsh vac scolaires : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 10h > 12h
accueil centres sociaux, alsh période scolaire : mercredi, 10h > 12h
accueil tout public vac scolaires : mardi > dimanche, 15h > 19h
accueil tout public période scolaire : mercredi, samedi, dimanche, jours fériés, 15h > 19h

FERME D'EN HAUT								
MAI		LAM			ABC	Ferme d'en Haut		
JOUR	DATE	Médiateur LaM 1	Médiateur LaM 2	Total médiateurs LaM	Médiateurs ABC	Médiateur Ferme 1	Médiateur Ferme 2	TOTAL Médiateurs
jeudi	1	Fermé						
vendredi	2	Eve	Xavier	2		1		3
samedi	3			0	1	1	1	3
dimanche	4			0	1	1	1	3
lundi	5							0
mardi	6	Eve	Loïc / Jeanne	2		1		3
mercredi	7	Personne / Xavier (15h > 19h)	stagiaire ?	0,5		1		1,5
jeudi	8	Jeanne (15h > 19h)	Sylvie (15h > 19h)	1	1	1		3
vendredi	9	Eve		1	1	1		3
samedi	10	Xavier		1		1	1	3
dimanche	11	Xavier		1		1	1	3
lundi	12							0
mardi	13	Sylvie	Eddy	2		1		3
mercredi	14	Sylvie (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	15	Eddy		1	1	1		3
vendredi	16	Xavier		1	1	1		3
samedi	17	Eddy (15h > 23h)	Xavier (15h > 23h)	2		1	1	4
dimanche	18			0	1	1	1	3
lundi	19							0
mardi	20	Aymeric	Xavier / Eddy	2		1		3
mercredi	21	Aymeric (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	22	Sylvie		1	1	1		3
vendredi	23	Xavier		1	1	1		3
samedi	24	Eve		1		1	1	3
dimanche	25	Eve		1		1	1	3
lundi	26							0
mardi	27	Aymeric	Sylvie Leroy ou stagiaire ?	1		1		2
mercredi	28	Xavier 10h > 12h / Aymeric (15h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	29	Aymeric (15h > 19h)	Eddy	2		1		3
vendredi	30	Xavier (15h > 19h)		2	1	1		4
samedi	31			0	1	1	1	3

accueil scolaire : mardi, jeudi, vendredi, 9h > 11h, 14h > 16h
 accueil centres sociaux, alsh période scolaire : mercredi, 10h > 12h
 accueil tout public : mercredi, samedi, dimanche, jours fériés, 15h > 19h

FERME D'EN HAUT								
JUIN		LAM			ABC	Ferme d'en Haut		
JOUR	DATE	Médiateur LaM 1	Médiateur LaM 2	Total médiateurs LaM	Médiateurs ABC	Médiateur Ferme 1	Médiateur Ferme 2	TOTAL Médiateurs
dimanche	1			0		1	1	2
lundi	2							0
mardi	3	Aymeric	Loic / Jeanne	2		1		3
mercredi	4	Aymeric (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	5	Sylvie		1	1	1		3
vendredi	6	Eve		1	1	1		3
samedi	7			0		1	1	2
dimanche	8			0		1	1	2
lundi	9							0
mardi	10	Sylvie	Eddy	2		1		3
mercredi	11	Sylvie (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	12	Eddy		1	1	1		3
vendredi	13	Eve		1	1	1		3
samedi	14			0	1	1	1	3
dimanche	15	Jeanne		1		1	1	3
lundi	16							0
mardi	17	Eve	Loic / Jeanne	2		1		3
mercredi	18	Sylvie (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	19	Sylvie		1	1	1		3
vendredi	20	Xavier		1	1	1		3
samedi	21	Loic		1		1	1	3
dimanche	22	Loic		1		1	1	3
lundi	23							0
mardi	24	Aymeric	Xavier / Eddy	2		1		3
mercredi	25	Aymeric (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	26	Sylvie		1	1	1		3
vendredi	27	Eve		1	1	1		3
samedi	28	Xavier		1		1	1	3
dimanche	29	Xavier		1		1	1	3
lundi	30							0

accueil scolaire : mardi, jeudi, vendredi, 9h > 11h, 14h > 16h

accueil centres sociaux, alsh période scolaire : mercredi, 10h > 12h

accueil tout public : mercredi, samedi, dimanche, jours fériés, 15h > 19h

FERME D'EN HAUT								
JUILLET		LAM			ABC	Ferme d'en Haut		
JOUR	DATE	Médiateur LaM 1	Médiateur LaM 2	Total médiateurs LaM	Médiateurs ABC	Médiateur Ferme 1	Médiateur Ferme 2	TOTAL Médiateurs
mardi	1	Eve	Loic / Jeanne	2		1		3
mercredi	2	Aymeric (10h > 19h)	stagiaire ?	1		1		2
jeudi	3	Loic	Eddy	2		1		3
vendredi	4	Xavier		1	1	1		3
samedi	5			0	1	1	1	3
dimanche	6			0	1	1	1	3
lundi	7				4			
mardi	8				4			
mercredi	9							
jeudi	10							
vendredi	11							
samedi	12							
dimanche	13							

accueil scolaire : mardi, jeudi, vendredi, 9h > 11h, 14h > 16h
accueil centres sociaux, alsh période scolaire : mercredi, 10h > 12h
accueil tout public : mercredi, samedi, dimanche, jours fériés, 15h > 19h

Mois	Jour	Date	activiteit	heure arrivée	heure fin	GIDS 01	GIDS 02	GIDS 03	GIDS 04	GIDS 05	Nbre de pers à loger	Nbre de nuits	Logement
A V R I L	Lundi	31/03/2025	Opbouw			Wim De Graeve	Waldo De Roo	Zoé Joarlette			3	1	
	mardi	01/04/2025	Opbouw			Wim De Graeve	Waldo De Roo	Zoé Joarlette			3	1	
	mercredi	02/04/2025	Opbouw	17:00:00	19:00:00	Wim De Graeve	Waldo De Roo	Zoé Joarlette	Catherine Goyt	Lien Hemerijckx	2	1	
	jeudi	03/04/2025	Opleiding gidsen	10:00:00	17:00:00	Zoé Joarlette	Cosima Jentzsch				2	1	
	vendredi	04/04/2025	Opleiding gidsen	10:00:00	17:00:00	Zoé Joarlette	Eve (LaM)	FdH	Cosima Jentzsch		2	1	
	samedi	05/04/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	Eddy (LaM)	FdH	FdH	Zoé Joarlette	1	1	
	dimanche	06/04/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	FdH	FdH			1	1	
	lundi	07/04/2025	VAKANTIESTAGE			Eddy (LaM)	FdH				1	1	
	mardi	08/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Eddy (LaM)	Aymeric (LaM)	Jeanne (LaM)	FdH		1	1	
	mercredi	09/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Eddy (LaM)	Aymeric (LaM)	Jeanne (LaM)	FdH		1	1	
	jeudi	10/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Eddy (LaM)	Aymeric (LaM)	FdH			1	1	
	vendredi	11/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Eddy (LaM)	FdH				1	1	
	samedi	12/04/2025	Familiedag			FdH	FdH				1	1	
	dimanche	13/04/2025	Familiedag			FdH	FdH				1	1	
	lundi	14/04/2025									1	1	
	mardi	15/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Sylvie (LaM)	FdH				1	1	
	mercredi	16/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Sylvie (LaM)	FdH				1	1	
	jeudi	17/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Cosima Jentzsch	Sylvie (LaM)	FdH			1	1	
	vendredi	18/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Cosima Jentzsch	FdH				1	1	
	samedi	19/04/2025	Familiedag			Aymeric (LaM)	FdH	FdH					
	dimanche	20/04/2025	Familiedag			Sylvie (LaM)	FdH	FdH					
	lundi	21/04/2025											
	mardi	22/04/2025	School			Aymeric (LaM)	Eddy (LaM)	FdH					
	mercredi	23/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Aymeric (LaM)	FdH				1	1	
	jeudi	24/04/2025	School			Zoé Joarlette	Sylvie (LaM)	FdH			1	1	
	vendredi	25/04/2025	School			Zoé Joarlette	Eddy (LaM)	FdH			1	1	
	samedi	26/04/2025	Familiedag			Zoé Joarlette	FdH	FdH					
	dimanche	27/04/2025	Familiedag			Eve (LaM)	FdH						
	lundi	28/04/2025											
	mardi	29/04/2025	School	09:00:00	16:00:00	Aymeric (LaM)	Xavier (LaM)	FdH					
	mercredu	30/04/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Sylvie (LaM)	Aymeric (LaM)	FdH					
M A I	jeudi	01/05/2025											
	vendredi	02/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Eve (LaM)	Xavier (LaM)	FdH					
	samedi	03/05/2025	Familiedag	15:00:00	19:00:00	Zoé Joarlette	FdH	FdH			1	1	
	dimanche	04/05/2025	Familiedag	15:00:00	19:00:00	Zoé Joarlette	FdH	FdH					
	lundi	05/05/2025											
	mardi	06/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Eve (LaM)	Loic (LaM)	FdH					
	mercredi	07/05/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	gids LaM?	gids LaM?						
	jeudi	08/05/2025	Familiedag			Zoé Joarlette	Jeanne (LaM)	Sylvie (LaM)	FdH		1	1	
	vendredi	09/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Zoé Joarlette	Xavier (LaM)	FdH					
	samedi	10/05/2025	Familiedag			Xavier (LaM)	FdH	FdH					
	dimanche	11/05/2025	Familiedag			Xavier (LaM)	FdH	FdH					
	lundi	12/05/2025											
	mardi	13/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Sylvie (LaM)	Eddy (LaM)	FdH					
	mercredi	14/05/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Sylvie (LaM)	FdH				1	1	
	jeudi	15/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Eddy (LaM)	FdH			1	1	
	vendredi	16/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Xavier (LaM)	FdH			1	1	
	samedi	17/05/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	gids LaM?	FdH	FdH		1	1	
	dimanche	18/05/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	FdH	FdH			1	1	
	lundi	19/05/2025									1	1	
	mardi	20/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Aymeric (LaM)	Xavier (LaM)	FdH			1	1	
	mercredi	21/05/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Aymeric (LaM)	FdH				1	1	
	jeudi	22/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Sylvie (LaM)	FdH			1	1	
	vendredi	23/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Xavier (LaM)	FdH			1	1	
	samedi	24/05/2025	Familiedag			Eve (LaM)	FdH	FdH					
	dimanche	25/05/2025	Familiedag			gids LaM?	FdH	FdH					
	lundi	26/05/2025											
	mardi	27/05/2025	School	09:00:00	16:00:00	Aymeric (LaM)	FdH						

	mercredi	28/05/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Xavier (LaM)	FdH						
		28/05/2025	Familiedag	15:00:00	19:00:00	Xavier (LaM)	Aymeric (LaM)	FdH					
	jeudi	29/05/2025	familiedag	15:00:00	19:00:00	Aymeric (LaM)	FdH			1	1		
	vendredi	30/05/2025	familiedag			Cosima Jentzsch	Xavier (LaM)	FdH		1	1		
J U I N	samedi	31/05/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	FdH	FdH		1	1		
	dimanche	01/06/2025	Familiedag			FdH	FdH			1	1		
	lundi	02/06/2025								1	1		
	mardi	03/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Aymeric (LaM)	Loic (LaM)	FdH		1	1		
	mercredi	04/06/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Aymeric (LaM)	FdH			1	1		
	jeudi	05/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Sylvie (LaM)	FdH		1	1		
	vendredi	06/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Eve (LaM)	FdH		1	1		
	samedi	07/06/2025	Familiedag			FdH	FdH						
	dimanche	08/06/2025	Familiedag			Loic (LaM)	FdH						
	lundi	09/06/2025											
	mardi	10/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Sylvie (LaM)	Eddy (LaM)	FdH					
	mercredi	11/06/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Sylvie (LaM)	FdH			1	1		
	jeudi	12/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Zoé Joarlette	Eddy (LaM)	FdH		1	1		
	vendredi	13/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Zoé Joarlette	Eve (LaM)	FdH		1	1		
	samedi	14/06/2025	Familiedag			Zoé Joarlette	FdH	FdH					
	dimanche	15/06/2025	Familiedag			Jeanne (LaM)	FdH	FdH					
	lundi	16/06/2025											
	mardi	17/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Eve (LaM)	Loic (LaM)	FdH					
	mercredi	18/06/2025	Familiedag	15:00:00	19:00:00	Sylvie (LaM)	FdH			1	1		
	jeudi	19/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Sylvie (LaM)	FdH		1	1		
	vendredi	20/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Xavier (LaM)	FdH					
	samedi	21/06/2025	Familiedag			Loic (LaM)	FdH	FdH					
	dimanche	22/06/2025	Familiedag			Xavier (LaM)	FdH	FdH					
	lundi	23/06/2025											
	mardi	24/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Aymeric (LaM)	Xavier (LaM)	FdH					
	mercredi	25/06/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Aymeric (LaM)	FdH			1	1		
	jeudi	26/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Sylvie (LaM)	FdH		1	1		
	vendredi	27/06/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	Eve (LaM)	FdH		1	1		
	samedi	28/06/2025	Familiedag			Xavier (LaM)	FdH	FdH		1	1		
	dimanche	29/06/2025	Familiedag			Xavier (LaM)	FdH	FdH		1	1		
	lundi	30/06/2025								1	1		
J U I L L E T	mardi	01/07/2025	School	09:00:00	16:00:00	Eve (LaM)	Loic (LaM)	FdH		1	1		
	mercredi	02/07/2025	Groepen	10:00:00	12:00:00	Eddy (LaM)	FdH			1	1		
	jeudi	03/07/2025	School	09:00:00	16:00:00	Loic (LaM)	Eddy (LaM)	FdH		1	1		
	vendredi	04/07/2025	School	09:00:00	16:00:00	Cosima Jentzsch	FdH	FdH		1	1		
	samedi	05/07/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	FdH	FdH		1	1		
	dimanche	06/07/2025	Familiedag			Cosima Jentzsch	FdH	FdH	Zoé Joarlette	1	1		
	lundi	07/07/2025	Afbouw			Wim De Graeve	Waldo De Roo						
	mardi	08/07/2025	Afbouw			Wim De Graeve	Waldo De Roo						
											60		

ANNEXE 3 : Liste d'œuvres valorisées

image	id	Auteur(s)	Titre	Date	mat-sup-tech	n° inv.	dimensions (tout)	Valeur d'assurance (la + récente)
	280000000232035	ADNAN Etel	Totem	2018	Eau-forte sur papier Arche	2018.17.9	47,6 x 38 cm hauteur de la cuvette: 30,6 cm largeur de la cuvette: 24,6 cm	1 000 EUR (25/03/2019)
	280000000279847	BEN BELLA Mahdjoub	(Sans titre)	1983	huile sur toile	2021.11.1	73 x 54 cm 75 x 56 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 3 cm	10 000 EUR (26/08/2022)
	280000000076799	GALLIÉNI Jill	Cahier du silence n°10	1994 - 07 septembre 1994	Encre et gouache sur papier	2011.7.1	24 x 15,9 x 1,5 cm	2 000 EUR (11/01/2024)
	280000000226244	GRIFFA Giorgio	Orizzontale verticale	1978	acrylique sur toile libre	2017.18.1	75 x 158 cm	55 000 EUR (06/04/2018)
	280000000226265	GRIFFA Giorgio	Tre Segni	1979	acrylique sur toile libre	2017.18.3	49 x 57 cm	24 000 EUR (06/04/2018)
	280000000271666	GRIFFA Giorgio	Obliquo	1969	acrylique et encre sur toile préparée	2021.8.5	21 x 44,7 cm	17 500 EUR (09/12/2021)
	280000000251326	MESSAGER Annette	Sans titre	2000	Crayon de couleur sur papier canson	2019.9.7	38,7 x 27,4 cm	20 000 EUR (21/12/2023)

	280000000146007	VILLEGLÉ Jacques (MAHÉ DE LA VILLEGLÉ Jacques, dit)	Affiche	juillet 1996	Impression deux couleurs sur Popset 150g	0000.30.1	35 x 50 cm 52 x 37 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 3 cm	300 EUR (21/12/2023)
		DUBUFFET Jean	Le Mirivis des Naturgies	1963	livre	Bib Dominique Bozo		200 EUR
		DUBUFFET Jean	La botte à nique	1973	livre	Bib Dominique Bozo		200 EUR
		DUBUFFET Jean	BON PIET BEAUNEUILLE	1984	livre	Bib Dominique Bozo		100 EUR
		DUBUFFET Jean	Plu Kifekler Mouinkon nivoua	2005	livre	Bib Dominique Bozo		100 EUR